Affichage communautaire Du 08.10.2016 Au 08.12.2016

## Communauté de Communes AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016** 

# Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de Communes aux heures habituelles d'ouverture.

L'an deux mille seize, le trente septembre à neuf heures trente, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe LE RAY, Président, dans la salle du Bâtiment « Formation » de l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques à SAINT PIERRE QUIBERON.

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Laurence PINGRENON à Franck VALLEIN, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

Absents excusés: Jean-Michel BELZ, Pascal LE CALVE.

Conseillers en exercice : 56 Présents : 48 Votants : 54

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2016DC/094	Désignation du secrétaire de séance	Nommer Mme Laurence LE DUVEHAT, Secrétaire de séance.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/095	Adoption du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2016	Approuver le procès-verbal de la séance du 1er juillet 2016.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/096	Modification de l'ordre du jour	Autoriser l'ajout à l'ordre du jour du point 18 : Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Locmariaquer avant mise à enquête publique.	Délibération adoptée à l'unanimité

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Serge CUVILLIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean-DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane

MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Laurence PINGRENON à Franck VALLEIN, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

Absent excusé: Jean-Michel BELZ.

Conseillers en exercice : 56	Présents : 49	Votants: 55
------------------------------	---------------	-------------

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2016DC/097	Transfert des compétences « Production et transport de l'eau potable » au syndicat Eau du Morbihan : signature d'avenants aux contrats de délégation de services publics	- Approuver le contenu des avenants aux contrats en cours avec la SAUR et STGS; - Acter que ces avenants sont également signés par Eau du Morbihan; - Acter que le Syndicat Eau du Morbihan entérinera nécessairement les modifications souhaitées par la Communauté de communes concernant l'organisation du service « distribution d'eau potable »; - Acter que, de même, la Communauté de communes entérinera nécessairement les modifications souhaitées par le Syndicat Eau du Morbihan concernant l'organisation du service « production et transport de l'eau »; - Autoriser le Président à signer les avenants annexés ainsi que tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/098	Mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences « production et transport de l'eau » de la Commune de Pluvigner au profit de la Communauté de communes	Autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, ainsi que les avenants à intervenir, nécessaires à l'exercice des compétences « production et transport de l'eau » de la Commune de Pluvigner au profit de la Communauté de communes, ainsi que de tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/099	Mise à disposition des biens de la Communauté de communes nécessaires à l'exercice des compétences « production et transport de l'eau » au profit du Syndicat Eau du Morbihan	Autoriser le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, ainsi que les avenants à intervenir, nécessaires à l'exercice des compétences « production et transport de l'eau » de la Communauté de communes au profit du Syndicat Eau du Morbihan, ainsi que de tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité

N° 2016DC/100	Mise en conformité des Statuts de la Communauté de communes	- Pocéder à la modification statutaire de mise en conformité telle que présentée en annexe; - de notifier les nouveaux statuts aux Communes membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour délibérer sur la présente proposition de modification statutaire; - Charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout document dans ce cadre.	Délibération adoptée à l'unanimité
------------------	--	---	---------------------------------------

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Ronan LE DELEZIR, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Laurence PINGRENON à Franck VALLEIN, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

Absent excusé: Jean-Michel BELZ.

Conseillers en exercice : 56 Présents : 48 Votants : 55

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2016DC/101	Définition de l'intérêt communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique	- Confirmer l'intérêt communautaire défini aux statuts pour certaines compétences, - Définir l'intérêt communautaire auquel est subordonné l'exercice de certaines compétences, non mentionné aux statuts, comme annexé.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/102	Convention d'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour Bretagne Sud Habitat – Quartiers Politiques de la Ville : abattement de la Communauté de communes	convention d'abattement de TFPB pour Bretagne Sud Habitat annexée	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/103	Information sur le transfert de compétence en matière de PLU et élaboration d'un PLUI	- Informer les Communes du transfert automatique de compétence relative au PLU et de	Délibération adoptée à l'unanimité

		T	
N° 2016DC/104	Remises gracieuses sur les factures d'eau et d'assainissement	I presente délibération ainsi que sur la	Délibération adoptée à la majorité (2 Abstentions : Bernadette DESJARDINS, Serge CUVILLIER),
N° 2016DC/105	Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Eau Potable et de l'Assainissement 2015	collectif et non collectif ;	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/106	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune d'Auray avant mise à enquête publique	- Approuver le zonage	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/107	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Camors avant mise à enquête publique	<ul> <li>Approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Camors tel que présenté dans la carte annexée;</li> <li>Soumettre ce zonage à enquête publique.</li> </ul>	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/108	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Carnac avant mise à enquête publique	<ul> <li>Approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Carnac tel que présenté dans la carte annexée;</li> <li>Soumettre ce zonage à enquête publique.</li> </ul>	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/109	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Landévant avant mise à enquête publique	- Approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Landévant tel que présenté dans la carte annexée; - Soumettre ce zonage à enquête publique.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/110	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Sainte- Anne d'Auray avant mise à enquête publique	- Approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Sainte-Anne d'Auray tel que présenté dans la carte annexée ; - Soumettre ce zonage à enquête publique.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/111	Approbation du zonage d'assainissement collectif de la Commune de Locmariaquer avant mise à enquête publique	- Approuver le zonage d'assainissement pour la Commune de Locmariaquer tel que présenté dans la carte annexée; - Soumettre ce zonage à enquête publique.	Délibération adoptée à l'unanimité

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Jean-Maurice MAJOU, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Andrée VIELVOYE.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

Absents excusés: Jean-Michel BELZ, Laurence PINGRENON.

Conseillers en exercice : 56 Présents : 47 Votants : 55

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2016DC/112	Adoption du Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés	- Adopter le Règlement de service Déchets annexé à la présente délibération.	Délibération adoptée à l'unanimité, M. Franck VALLEIN s'étant retiré.
N° 2016DC/113	Adhésion à la charte partenariale GéoBretagne	- Adhérer à GéoBretagne ; - d'autoriser M. le Président à signer la charte partenariale annexée à la présente délibération ainsi que tout document y afférent.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/114	Gestion déléguée par affermage du golf de Saint-Laurent à Ploemel : prolongation du contrat d'exploitation pour une durée de 15 mois	modification du contrat de concession avec la société Blue Green prolongeant la durée du	Délibération adoptée à l'unanimité

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Lucienne DREANO, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Michel JEANNOT, Jean-Pierre KERBART, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Christiane MOULART, Françoise NAEL, Gérard PILLET, Aurélie QUEIJO, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Guy ROUSSEL, Marie-Éliane ROZO, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Laurence PINGRENON à Franck VALLEIN, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

Absents excusés: Jean-Michel BELZ, Jean DUMOULIN, Pierrette LE BAYON, Jean-Maurice MAJOU.

Mme Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF et M. Gérard PIERRE s'étant retirés ;

Conseillers en exercice : 56 Présents : 44 Votants : 50

Décision	Titre	Objet	Vote
		- l'acquisition des parcelles section C N°1381, 1385, 1384, 1386	
		représentant une superficie totale	
		de 50,4196 Ha de dunes	
		communales auprès de la Commune	
		de Plouharnel, dont l'estimation,	
		hors frais notariés, s'élève à	
		191 594 €;	
		- la cession ensuite à l'Etat, dans le	
		cadre du processus d'échange avec	
		lui:	
		· des parcelles situées à Plouharnel,	
		cadastrées section C et numérotées :	
		1381, 1385, 1384, 1386, visées ci-	
		dessus ainsi que des parcelles N°1235, 1238 d'une surface totale	
		de 66,4057 Ha dont l'évaluation	
		financière (hors frais notariés)	
		s'élève à 252 341 €,	
		· des parcelles cadastrées section E	
	1	et numérotées 60, 61 et section D	
		numérotée 223 dont la surface	
		totale est de 23,3470 Ha et dont	
		l'estimation (hors frais notariés)	
		s'élève à 206 000 €, acquises en	
N°	Acquisition du Centre des	2014 auprès du groupement	Délibération adoptée à
2016DC/115	Dunes par un échange de	forestier des Bruyères situées à	l'unanimité
•	foncier avec l'Etat	Monthou sur Bièvre ;	
		- l'acquisition auprès de l'Etat du	
		Centre des Dunes situé sur la Commune de Plouharnel	
		comprenant les parcelles cadastrées	
		section C et numérotées 1376, 1378,	
		1374 couvrant une surface de 4,1901	
		Ha et dont le site est évalué à 550	
		000 € (hors frais notarié) ;	
		- le versement par la Communauté	
		de communes d'une soulte	
		financière de 91 659 € nécessaire	
		pour atteindre l'équilibre de cet	
		échange ;	
		- la signature de l'avenant sous	
		condition suspensive, dont le projet	
		est joint, valant engagement à payer l'arriéré de loyers à hauteur de 6	
		666,66 € pour l'occupation du site	
		pendant 11 ans de 2006 à 2017 ;	
		- l'exercice du droit de priorité,	
		délégué par la Commune, dans la	
		cession du Centre des Dunes ;	
		- les frais d'actes nécessaires à la	
		conclusion de l'échange (droits de	
		publication, frais de géomètre, de	

All the second s	
notaires) sont à la charge de la	
Communauté de communes ;	
- d'autoriser le Président à signer	
tout acte, notamment notarié,	
nécessaire à la réalisation de cette	
opération ainsi que tout document y	
afférent.	

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Jean-François GUEZET, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Jean-Pierre KERBART, Chantal LE BIHAN—LE PIOUFF, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Guy ROUSSEL, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir: Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Laurence PINGRENON à Franck VALLEIN, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

<u>Absents excusés</u>: Jean-Michel BELZ, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Gérard GUILLOU, Michel JEANNOT, Pierrette LE BAYON, Jean-Maurice MAJOU, Françoise NAEL, Aurélie QUEIJO.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Décision	Titre	Objet	Vote
N° 2016DC/116	Décision modificative n°2 du Budget Principal	- Approuver la décision modificative n°2 du Budget Principal conformément au tableau annexé.	Délibération adoptée à l'unanimité
N° 2016DC/117	Décision modificative n°2 du Budget Annexe Assainissement Collectif	- Approuver la décision modificative n°2 du Budget Annexe Assainissement Collectif conformément au tableau annexé.	Délibération adoptée à l'unanimité

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Jean-Pierre KERBART, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Guy ROUSSEL, Monique THOMAS, Franck VALLEIN, Andrée VIELVOYE.

Absents ayant donné pouvoir : Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Laurence PINGRENON à Franck VALLEIN, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

<u>Absents excusés</u>: Jean-Michel BELZ, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Michel JEANNOT, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN–LE PIOUFF, Jean-Maurice MAJOU, Françoise NAEL, Aurélie QUEIJO.

Conseillers en exercice : 56	Présents : 37	Votants: 45
------------------------------	---------------	-------------

Décision	Titre	Objet	Vote
	Attribution des fonds de concours 2015 et 2016	- Autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 20 833 euros au titre de 2015 à la Commune de Pluvigner dont la demande présentée ci-dessus respecte les conditions d'obtention définies dans le règlement de fonds de concours 2015; - Autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 20 833 euros au titre de 2016 aux Communes de Belz, Landaul et Locmariaquer dont les demandes présentées ci-dessus respectent les conditions d'obtention définies dans le règlement de fonds de concours 2016; - Autoriser le versement d'un fonds de concours à hauteur de 20 833 euros au titre de 2015 et de 20 833 euros au titre de 2015 et de 20 833 euros au titre de 2015 et de 20 833 euros au titre de 2016, aux Communes de Hoëdic, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray , dont les demandes présentées ci-dessus respecte les conditions d'obtention définies dans les règlements de fonds de concours 2015 et 2016; - d'autoriser M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.	Délibération adoptée à l'unanimité

Etaient présents: Ronan ALLAIN, Annie AUDIC, Marie-Thérèse BAILOT, Bernard BODIC, Jean-Luc CHIFFOLEAU, Hélène CODA-POIREY, Michel COUTURIER, Bernadette DESJARDINS, Marie-Claude DEVOIS, Amélie FUSIL-DE ROBIANO, Roland GASTINE, Bruno GOASMAT, Elisabeth GOUELLO, Jean-Michel GUEDO, Marie-Pierre HELOU, Bernard HILLIET, Fay HURLEY, Jean-Pierre KERBART, Pascal LE CALVE, François LE COTILLEC, Laurence LE DUVEHAT, Lénaïck LE PORT-HELLEC, Philippe LE RAY, Jean-Luc LE TALLEC, Jessica LE VISAGE, Christiane MOULART, Gérard PIERRE, Gérard PILLET, Dominique RIGUIDEL, Aurélie RIO, Fabrice ROBELET, Odile ROSNARHO, Marie-Éliane ROZO, Guy ROUSSEL, Monique THOMAS, Andrée VIELVOYE.

<u>Absents ayant donné pouvoir</u>: Serge CUVILLIER à Bernadette DESJARDINS, Yvonnick GUEHENNEC à Aurélie RIO, Guy HERCEND à Hélène CODA-POIREY, Roger JOFES à Laurence LE DUVEHAT, Ronan LE DELEZIR à Annie AUDIC, Olivier LEPICK à Monique THOMAS, Florence SEVENO à Dominique RIGUIDEL.

<u>Absents excusés</u>: Jean-Michel BELZ, Lucienne DREANO, Jean DUMOULIN, Jean-François GUEZET, Gérard GUILLOU, Michel JEANNOT, Pierrette LE BAYON, Chantal LE BIHAN-LE PIOUFF, Jean-Maurice MAJOU, Françoise NAEL, Laurence PINGRENON, Aurélie QUEIJO, Franck VALLEIN.

Conseillers en exercice : 56	Présents : 36	Votants: 43
------------------------------	---------------	-------------

Décision	ion Titre Objet		Vote	
N° 2016DC/119	Fiscalité: instauration d'une exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) des locaux soumis à la redevance spéciale	<ul> <li>Reconduire pour 2017 les trois régimes d'assujettissement à la redevance spéciale existants pour les professionnels du territoire;</li> <li>Exonérer de la TEOM les professionnels assujettis à la redevance spéciale, énumérés dans le tableau annexé à la présente délibération.</li> </ul>	Délibération adoptée à l'unanimité	
N° 2016DC/120	Attribution de subvention complémentaire Espace Autonomie Sénior	- Compléter la subvention de fonctionnement 2016 de l'Espace Autonomie Senior par un versement de 34 540 € dans le cadre des missions confiées par le Conseil départemental; - Verser le solde restant dû à l'Espace Autonomie Senior dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens pour les prestations réalisées au titre de l'OPAH d'un montant de 25 500 €.	Délibération adoptée à l'unanimité, Mme Laurence LE DUVEHAT s'étant retiré du vote	
N° 2016DC/121	Mise à jour du tableau des emplois	- Mettre à jour le tableau des emplois de la Collectivité de la manière suivante à compter du 1er octobre 2016, conformément au tableau annexé.	Délibération adoptée à l'unanimité	
N° 2016DC/122	Collaboration avec le CDG du Morbihan pour la médecine professionnelle et préventive - Signature de la convention	- Confier au service de médecine professionnelle et préventive proposé par le Centre de Gestion du Morbihan le service de médecine préventive de la Communauté de Communes à compter du 1er octobre 2016; - Autoriser M. le Président à signer le projet de convention jointe en annexe.	Délibération adoptée à l'unanimité	

#### COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 septembre 2016

### **Extrait N° 2016DC/101**

### Définition de l'intérêt communautaire d'Auray Quiberon Terre Atlantique

#### **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

#### 1 - En matière d'aménagement de l'espace, sont déclarées d'intérêt communautaire :

- Les opérations d'aménagement, quelle que soit leur finalité (activités économiques, logements, etc.) d'une superficie supérieure ou égale à 20 ha. Est notamment reconnu d'intérêt communautaire, l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare TGV d'Auray sur le périmètre opérationnel délimité sur le plan annexé à la présente délibération (annexe 1),
  - l'étude, l'accompagnement des communes à la constitution de réserves foncières pour l'exercice de leurs compétences et la constitution de réserves foncières pour l'exercice des compétences communautaires,
  - o l'exercice du droit de préemption et d'expropriation, nécessaire à la réalisation des opérations d'intérêt communautaire.

# • Les actions en faveur du développement des technologies de l'information et de la communication et en particulier par :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du Code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- o L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales,
- La mise en œuvre de tous projets et actions qui favorisent l'accès aux moyens de communication à hauts débits,
- Tous projets et actions qui favorisent le développement des services innovants et des usages liés aux technologies de l'information et de la communication,
- L'adhésion au Syndicat Mixte Mégalis.

#### L'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du SCOT et des schémas de secteurs :

 PLU et documents d'urbanisme : la Communauté de communes sera consultée et donnera son avis lors de l'élaboration ou de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.

#### 2- En matière de développement économique, sont déclarés d'intérêt communautaire :

- L'étude et la réalisation de toute action permettant le développement de l'économie sur le territoire communautaire et notamment :
  - Toute action de promotion du territoire permettant de favoriser l'implantation d'activités économiques, notamment en lien avec les partenaires institutionnels notamment la région, le département, les organismes consulaires,
  - Toute étude de définition et tout accompagnement d'actions collectives de dynamisation du commerce de proximité et de l'artisanat,

- La création de structures d'accueil et de services aux entreprises. La recherche et l'accueil des partenaires économiques.
- L'étude, la construction, le financement et l'entretien d'immobilier d'entreprise d'intérêt communautaire en vue de favoriser la création et le développement d'entreprises sur le territoire. Sont d'intérêt communautaire les ensembles listés en annexe 2.
- La gestion d'équipements économiques d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire le Golf de Saint Laurent situé sur la Commune de Ploemel, le centre des Dunes situé sur la Commune de Plouharnel et la cale de Kérispert sur la Commune de Saint-Philibert.
- 3 Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- **4 Pour la gestion des déchets :** la collecte et le traitement (l'élimination et la valorisation) des déchets des ménages et déchets assimilés (y compris la gestion, l'entretien et l'extension des déchetteries).

#### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

- 1 En matière de protection et mise en valeur de l'environnement, sont déclarés d'intérêt communautaire :
  - La protection de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins versants et les sources à la mer et la gestion des ressources en eau réalisées ;
    - Au titre de ces actions, la Communauté sera en particulier compétente sur les bassins versants pour :
      - La préservation et la reconquête de la ressource en eau,
      - La préservation, la reconquête et la valorisation des milieux aquatiques et paysages qui leur sont liés,
      - Les actions en faveur des milieux naturels et de la biodiversité,
      - La sensibilisation contre les espèces invasives,
      - La protection des sites classés Natura 2000 Ria d'Etel situés dans le territoire communautaire.
      - Adhésion au SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Etel et au SAGE BLAVET
  - L'élaboration et mise en œuvre d'un plan climat-air-énergie territorial;
  - Les études, la création, le classement et l'exploitation de réseaux de chaleur, de production d'électricité, alimentés par des énergies renouvelables et/ou de récupération, réalisés dans les opérations d'aménagement communautaires.
- 2 En matière de politique du logement et du cadre de vie, sont déclarés d'intérêt communautaire :
  - L'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme intercommunal de l'habitat (PLH) et des opérations inscrites dans le PLH.
- 3 En matière de création, aménagement et entretien de la voirie, sont déclarées d'intérêt communautaire :
  - La création, l'aménagement et l'entretien des voies d'accès et des voies internes aux zones d'activités;
  - L'entretien et la réparation de l'ensemble du réseau d'eaux pluviales dans le périmètre des zones d'activités ;
  - L'entretien et la réparation du génie civil destiné à recevoir les équipements de télécommunication dans le périmètre des zones d'activités ;

• La création, l'entretien et la signalisation de pistes et itinéraires cyclables d'intérêt communautaire présentés dans l'annexe 3.

4 - En matière d'action sociale, sont déclarées d'intérêt communautaire :

#### Santé / social :

- L'accompagnement d'actions et d'évènements d'intérêt communautaire, l'intérêt communautaire étant défini comme celui qui dépasse le cadre communal ;
- L'adhésion à l'association Pôle Santé Service ;
- L'adhésion à l'Animation territoriale de Santé.

#### **Insertion:**

- La création, la gestion et l'accompagnement de chantiers d'insertion en lien avec les compétences de la Communauté de Communes. L'exercice de cette compétence consiste à mobiliser les moyens humains (notamment en recourant à l'emploi conventionné par l'Etat et le Département), logistiques et financiers en vue de :
  - o la mise en valeur du petit patrimoine bâti,
  - o la restauration, la redécouverte et l'entretien des cheminements pédestres et doux,
  - o la restauration, la redécouverte, l'entretien des sites mégalithiques et la mise en place d'une signalétique interprétative.

#### **Emploi / formation:**

- L'adhésion à la Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MDEFP) du Pays d'Auray;
- L'adhésion à la Mission Locale pour l'emploi des jeunes du Pays d'Auray;
- Le soutien au Point Accueil Emploi (PAE) de Quiberon.

#### Petite enfance:

- La mise en œuvre d'actions intercommunales développées en faveur de la petite enfance ;
- L'accompagnement d'actions et d'évènements d'intérêt communautaire, l'intérêt communautaire étant défini comme celui qui dépasse le cadre communal ;
- La coordination, la création, l'aménagement, la gestion, la participation au fonctionnement des structures d'accueil petite enfance d'intérêt communautaire listées à l'annexe 3 : Multi-accueil, Halte-garderie, Relais d'Assistantes Maternelles, et Lieux d'Accueil Enfants Parents.

#### 5 – En matière d'assainissement, sont déclarés d'intérêt communautaire :

- L'Assainissement Collectif : Collecte, transfert et traitement des eaux usées (y compris l'élimination des résidus ultimes), gestion des réseaux ;
- L'Assainissement Non Collectif: Contrôle de conception, de réalisation, de bon fonctionnement et réhabilitations groupées des assainissements individuels coordonnées par l'Agence de l'eau.

#### 6- Eau:

• L'Alimentation en eau potable

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 30 septembre 2016

# **Extrait N° 2016DC/116**

## Décision modificative n°2 du Budget Principal

### <u>Section d'Investissement</u>:

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	
		2183-413-Matériel de		
2184/413-Mobilier	1 100 €	bureau et matériel	1 100 €	
		informatique		
		2312/413-		
2313/413-	200 €	Agencements et	200 €	
Constructions en cours		aménagements de		
		terrain en cours		
2315/90-Installations,		2312/90-Agencements		
matériel et outillage	3 000 €	et aménagements de	3 000 €	
techniques		terrain en cours		
2318/40-Autres		2315/40-Installations,		
immobilisations	600 €	matériel et outillage	600 €	
corporelles		techniques	000€	
en cours	urs			
Total dépenses 4 900 €		Total recettes 4 900 €		
d'investissement 4 900 €		d'investissement 4 900 €		

# Extrait N° 2016DC/117

## Décision modificative n°2 du Budget Annexe Assainissement Collectif

### <u>Section d'Investissement :</u>

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
OPERATION 11- REHABILITATION DE RESEAUX -2315-Travaux en cours	-200 000 €		
OPERATION 12-EXTENSION DE RESEAUX -2315-Travaux en cours	-210 000 €		
OPERATION 13-SECURISATION DE RESEAUX-2315-Travaux en cours	240 000 €		
OPERATION 14- STATION D'EPURATION -2315-Travaux en cours	-105 000 €		
OPERATION 16-MARCHES A BONS DE COMMANDE, DIVERS			
2315-Travaux en cours	265 000 €		
2051- Concessions et droits similaires	10 000 €		arinininilli
Total dépenses d'investissement	0€	Total recettes d'investissement	0€

# Extrait N° 2016DC/121

# Mise à jour du tableau des emplois

Postes	Catégorie	Filière	Cadre d'emploi	Nouveau cadre d'emploi	Nouvelle situation
Technicien polyvalent centre aquatique	В	Technique	Technicien	Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe